

Etats et possibilités de migration des poissons migrateurs amphihalins des bassins Charente et Seudre

Comité de pilotage n°2 – Saintes et visio, le 01/09/2020

Liste des présents :

- Abdallah Yann, bureau d'études SCIMABIO Interface ;
- Bébien Benoît, SBV Né ;
- Bergé Julien, bureau d'études SCIMABIO Interface ;
- Berthier Caroline, DiR OFB ;
- Buard Eric, CREAA – Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Cazaubon David, FDAAPPMA 17 ;
- Colleu Marc-Antoine, EPTB Charente - Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Coutantin Mickaël, SYMBO ;
- Davitoglu Yann, SMBS ;
- Don Jérémie, FDAAPPMA 16 ;
- Doumeret Fabien, SYMBAS ;
- Dufouil Allan, bureau d'études FISH-PASS ;
- Fonteny Sylvie, Conseil Départemental 17 ;
- Gracia Jean-François, Conseil Départemental 16 ;
- Lachaise Anaël, SBV Né ;
- Mazzocco Mylène, CREAA ;
- Nicou Margaux ; SMCA ;
- Postic-Puifif Audrey, EPTB Charente - Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Rabin Léna, CARO ;
- Rambaud Sylvie, Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Robin François-Xavier, UNIMA ;
- Robert Michel, bureau d'études SCIMABIO Interface
- Rojo-Diaz Emmanuel, SyBTB ;
- Sirot Baptiste, EPTB Charente ;
- Staudt Florent, SYMBO ;
- Tallerie Sammie, SYMBA.

Personnes excusées :

- Adam Gilles, DREAL Aquitaine ;
- Albert François, MIGADO – Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Blanc Eric, CDPMEM 17 ;
- Blancant Julien, SMABACAB ;
- Bonneau François, Président du Département de la Charente ;
- Burnet Alain, CARO ;
- Charrier Fabien, bureau d'études FISH-PASS ;
- Drapon Bruno, Président de la CDA Saintes ;
- FDAAPPMA 24, représentée par FDAAPPMA 16 ;
- FDAAPPMA 79 et 87, représentées par FDAAPPMA 17 ;
- Laroche Isabelle, Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Mesnard François, SYMBO ;
- Pichaud Marc, PNR Périgord-Limousin ;
- Quillet Jean-Marie, CDA Saintes.

Echanges après présentation du diaporama animée par M. ABDALLAH, M. DUFOUIL et M. BERGE

1/ Bilan des espèces migratrices et orientations pour le prochain plan de gestion

Les alooses

M. Buard souligne une carence en retour d'informations relatives aux **captures d'alooses feintes par les pêcheurs à la ligne en eau douce**. M. Abdallah reconnaît cette carence et précise que sur les dernières années, ce sont surtout les observations terrain réalisées par la CMCS qui permettent d'identifier des tendances de captures et de localiser les sites d'activité. M. Cazaubon et M. Davitoglu indiquent qu'un suivi par carnets de capture avait été mené par la Fédération 17 sur la Charente sur 3 ans (2008-2010). Ce suivi avait été croisé avec une enquête halieutique à l'échelle départementale. Les résultats de ces suivis ont permis d'identifier qu'environ 1 pêcheur sur 10 pratiquait la pêche de l'aloise sur le département au moins 1 fois dans l'année. Les retours des carnets représentaient environ 50 pêcheurs participants. En croisant ces 2 résultats, on aboutissait à une estimation de 50% du stock annuel de géniteurs d'alooses feintes potentiellement prélevés par la pêche amateur à la ligne. Le niveau de fiabilité de cet estimatif reste difficile à évaluer mais il donne une bonne base de travail/réflexion. M. Abdallah demande si cette tendance peut être considérée toujours valable en 2020 ? Pour MM. Cazaubon et Davitoglu, ce n'est plus du tout d'actualité : effondrement de l'effectif de pêcheurs d'alooses, baisse de l'efficacité de captures liée à une baisse du stock de géniteurs, décalage de l'ouverture de la pêche au carnassier le 1^{er} mai font que les pêcheurs se tournent davantage vers le carnassier

M. Cazaubon est en accord avec la remarque de SCIMABIO relative à la nécessité de faire évoluer la **réglementation de la pêche de loisir des alooses**. Ceci étant, il fait remarquer que la Fédération a déjà fait par le passé une demande de quotas de captures d'alooses feintes qui lui a été refusée par la DDT. En effet, ce type de mesure n'étant pas aujourd'hui prévu au Code de l'Environnement, il est impossible pour une DDT de mettre en place une limitation de captures à l'échelle départementale. M. Abdallah souligne l'importance d'une reconnaissance de cet enjeu à l'échelle nationale (via la FNPF ?) afin qu'une démarche d'inscription au Code de l'Environnement puisse être initiée.

M. Davitoglu demande si, en revanche, la **mise en place d'une Taille Limite de Capture (TLC)** est envisageable aujourd'hui ? D'après M. Cazaubon, c'est théoriquement possible mais cela dépend surtout de l'interprétation des textes par le Préfet, certains acceptant les démarches plus restrictives que le Code de l'Environnement, d'autres non. M. Abdallah demande s'il est nécessaire d'appuyer la demande par une étude ? Pour M. Davitoglu, il n'y a pas besoin d'étude dans la mesure où la pêche à la ligne ne cible pas les juvéniles et que 99% des individus migrants ont une taille supérieure à l'actuelle TLC (30 cm).

M. Rojo-Diaz revient sur **les captures par la pêche professionnelle**. Il souhaite savoir s'il n'était pas envisageable de mettre en place des mesures pour limiter ces captures, volontaires ou accidentnelles, en ciblant bien les zones de pêche à enjeu (ex : suspension expérimentale des captures sur 1 année, avec compensations financières pour observer les effets sur les remontées d'alooses). M. Buard précise que l'enjeu concerne bien la pêche professionnelle maritime car les fluviaux ne sont plus que quelques-uns et ont un impact très limité sur l'aloise. Par ailleurs le CREAA et l'IMA (Institut des Milieux Aquatiques) vont initier sur 2021 et 2022 (programme COMIMER) un suivi des captures de poissons migrants sur tout le littoral de la Région Nouvelle-Aquitaine (enquête auprès des pêcheurs, embarquements sur les bateaux, sensibilisation et réglementation). M. Abdallah souligne l'importance de la localisation des captures pour produire une analyse économique fine et envisager des mesures de gestion acceptables.

Il serait intéressant et important d'établir un rapport entre l'investissement public très conséquent pour assurer la conservation des amphihalins (notamment via la construction de passe à poissons) et la limitation des effets positifs de cet investissement du fait de la pression sur les espèces exercées par la pêche professionnelle, sachant que dans certains cas, on parle de quelques pêcheurs concernés sur quelques semaines par année (comparaison prix de vente du kg d'aloise en criée et valeur économique de ce même kg d'aloise en lien avec l'investissement public en eaux continentales).

M. Davitoglu revient sur la pêche à la ligne en eau douce. Il rappelle qu'une disposition spécifique dans l'ancien PLAGEPOMI avait été dédiée à la **sensibilisation des pêcheurs à la ligne d'aloises de Charente**, alors réputés pour leurs importants niveaux de prélèvements. Des animations avaient été organisées autour de l'espèce et de la pratique. Mme Postic-Puivif interroge alors sur l'intérêt de reconduire ces manifestations. M. Cazaubon précise que ces journées ont été arrêtées il y a seulement quelques années parce qu'il ne se capturait plus assez d'aloises pour effectuer une sensibilisation efficace. M. Davitoglu pense qu'on pourrait imaginer de nouvelles formes de sensibilisation, notamment sur les sites les plus pêchés (panneautage).

L'anguille européenne

Concernant les **quotas de prélèvements de civelles** sur Charente-Seudre, M. Buard explique que les niveaux importants soulignés dans sa présentation par M. Abdallah sont avant tout liés au fait que les quotas sont fixés à partir des données antérieures disponibles de prélèvements de civelles par la pêche professionnelle. Et le nombre de civelliers sur Charente-Seudre est particulièrement important, notamment en comparaison au bassin Garonne-Dordogne. Les pêcheurs y sont moins nombreux, donc les données récentes de captures sont plus limitées, de fait, les quotas attribués sont plus faibles que sur Charente-Seudre, alors même que le bassin versant est sensiblement plus vaste ! La définition de ces quotas n'a pas pris en compte la gestion de l'espèce sur le plan biologique en intégrant l'objectif de préservation.

Stratégie d'actions pour le prochain plan de gestion

M. Davitoglu revient sur l'aspect « **gestion quantitative** » dans les enjeux pour l'anguille. La Charente, et *a fortiori* la Seudre, sont des bassins en fort déséquilibre avec des linéaires en assec de manière non naturelle pendant une période significative de l'année. Ces assecs ont un effet direct sur la réduction de la capacité d'accueil des milieux, et on est aujourd'hui incapable d'estimer cette perte induite par les prélèvements. Toutefois, on pourrait avoir de la donnée utilisable en ce sens par des études menées en parallèle, notamment dans le cadre des définitions des débits *minima* biologiques avec un modèle développé par le BRGM. Ce modèle permet de faire des simulations de débits sans prélèvements, et donc potentiellement de bien identifier les assecs naturels/non-naturels. Le BRGM a déjà été interrogé sur ce sujet et, moyennant finances, il serait capable dès à présent de produire ces simulations et de sortir des cartographies d'assecs pour différents débits maintenus dans les cours d'eau. Probablement un paramètre important à prendre en compte dans le diagnostic.

M. Gracia intervient pour apporter des éléments sur la gestion du barrage de Crouin. Il signale que des **expérimentations ont déjà été réalisées au barrage de Crouin dans la volonté d'optimiser le fonctionnement de la passe à poissons, et notamment son attractivité**. Mme Postic-Puivif complète en expliquant qu'effectivement ce type d'opérations a déjà été réalisé avec le Département mais qu'il y a une vraie difficulté à pérenniser une gestion optimale des clapets vis-à-vis de la passe à poissons, la difficulté résidant a priori dans les modifications des réglages de l'automate qui contrôle les clapets. M. Gracia indique que l'automate est réglé pour assurer le maintien d'une certaine ligne d'eau à l'amont et n'intègre donc pas cette notion de répartition du débit sur les différents clapets. Des échanges pourront être affinés sur ce sujet.

En particulier, la maximisation de l'attractivité de l'ouvrage piscicole et **l'optimisation de la franchissabilité du site** pourraient faire l'objet d'une étude dédiée, avec potentiellement un effort de mutualisation avec d'autres ouvrages du bassin versant. Cette étude pourrait à la fois faire intervenir les avis d'experts locaux et l'approche par modélisation hydraulique, avec pour finalité de produire un **cahier des charges de recommandations de gestion de l'ouvrage pour différents débits**.

2/ Questionnaires auprès des acteurs du territoire

M. Sirot relève que les répondants ont mis en avant le fait que beaucoup d'efforts et d'investissements avaient été engagés pour la **continuité écologique** et ils ont par conséquent un ressenti plutôt positif sur cette problématique. Parallèlement, il y a eu **moins de travail sur la gestion quantitative de la ressource en eau** ce qui a peut-être poussé les répondants à mettre en priorité cette action pour l'avenir. M. Sirot pense que ce résultat masque peut-être le fait que, malgré les progrès déjà constatés, le rétablissement de la continuité écologique reste une priorité d'action pour le territoire. Mme Berthier rajoute que dans le détail, l'interprétation des réponses est probablement différente en fonction des territoires (cf. beaucoup d'actions sur l'axe Charente, sans doute moins sur les sous-bassins versants).

M. Davitoglu souligne que pour la gestion quantitative, c'est aujourd'hui une problématique pour laquelle on est **constraint de composer avec, a fortiori** dans ce cadre de gestion des poissons migrateurs, en particulier parce que personne n'ose aujourd'hui s'attaquer à cette gestion de la ressource sur le territoire.

M. Rojo-Diaz interroge sur la **possibilité d'utiliser les stocks disponibles dans la retenue des barrages de Lavaud et Mas Chaban pour les poissons migrateurs**? M. Sirot répond que le rôle de ces ouvrages est aujourd'hui de garantir le Débit Objectif d'Etiage (DOE) à Vindelle du 1^{er} juin au 31 octobre, sachant que ce DOE est *a priori* intégrateur des enjeux pour l'ensemble des espèces aquatiques. D'autres réflexions complémentaires pourraient émerger, exemples : débits biologiques dans l'estuaire de la Charente, intégration de l'effet des lâchers d'eau sur les espèces et habitats (érosion progressive) présents directement à l'aval de ces barrages,... M. Rojo-Diaz indique que pour les amphihalins, l'enjeu des lâchers seraient plutôt sur le printemps. M. Garcia rappelle que le rôle de Lavaud et Mas Chaban est de stocker l'eau en période hivernale pour le restituer en période estivale. Au printemps, si le barrage n'est pas plein, le stockage se poursuit, et donc seul le débit réservé est restitué à l'aval, ce qui peut donc en effet réduire le débit naturel restitué à la Charente dans ces conditions. M. Sirot complète en indiquant que les barrages sont pleins et en surverse en février donc en période de migration, le barrage n'a pas d'effet sur la restitution du débit naturel (exception = hiver 2017). M. Rojo-Diaz évoque la possibilité, au printemps, en cas de retenue pleine, de déstocker du débit supplémentaire à la surverse pour permettre une hydrologie plus favorable aux migrateurs (attractivité à l'estuaire). M. Garcia indique que les capacités de restitution de ces barrages resteront dans tous les cas faibles au vu des débits en jeu au niveau de l'estuaire donc la proposition paraît peu envisageable (sans risquer de déstocker complètement Lavaud et Mas Chaban...). M. Sirot rappelle que les 2 barrages n'interceptent le débit que de 30 km² du bassin global de la Charente (débit max autorisé restitué= 2 m³/s chacun). Et M. Garcia souligne qu'avec les tendances hydrologiques actuelles, la gestion de ces barrages est de plus en plus sensible, avec une vraie difficulté certaines années à assurer le DOE jusqu'au 31 octobre, voire peut-être encore plus tardivement dans l'avenir.

Mme Berthier rappelle que le débat sur la gestion de la ressource sur le BV Charente ne doit pas se limiter à la gestion de ces retenues de stockage. On doit impérativement **tenir compte des prélèvements** (études volumes prélevables en cours) ainsi que de **l'occupation du sol** : évolution des pratiques agricoles et restauration des milieux aquatiques annexes (rôle de tampon).

3/ Continuité écologique

M. Sirot intervient sur la **notion d'ouvrages d'intérêt majeur** présenté par FISH-PASS. Il suggère qu'au lieu de faire la somme de l'expression des intérêts locaux, il aurait été préférable de disposer d'une expertise globale par rapport notamment aux enjeux d'impacts cumulés ou de front de migration théorique/historique. L'intérêt étant d'alors de bien mettre en évidence les ouvrages les plus impactants, les premiers filtres à la migration qui bloquent la colonisation du bassin.

En l'état, on voit apparaître sur la carte proposée des chapelets d'ouvrages dits d'intérêt majeur sur de petits affluents, alors qu'ils sont, *a priori*, moins déterminants aujourd'hui que Crouin ou Saint-Savinien pour lesquels on a évoqué précédemment les enjeux potentiels d'amélioration de la gestion hydraulique globale.

M. Davitoglu précise que sur la Charente-Maritime, le récent travail de priorisation piloté par la DDT s'est surtout focalisé sur des enjeux locaux, plutôt que basé sur une vraie logique liée à la biologie des poissons migrateurs. M. Sirot précise que dans le cadre de la présente étude, l'objectif d'identification des ouvrages d'intérêt majeur doit **reposer sur l'expertise objective et extérieure du bureau d'études et raisonner à l'échelle globale du bassin Charente**. L'enjeu est de prioriser les efforts à déployer dans les années à venir. M. Sirot souhaite donc que la définition de cet « intérêt majeur » soit clairement expliquée dans l'étude et la carte de priorisation revue.

Mme Berthier partage l'avis de M. Sirot et rajoute l'intérêt **d'intégrer à cette réflexion la notion de gains biologiques pour les espèces**. Elle précise également qu'il est plus pertinent d'identifier des axes majeurs, au sein desquels on identifie ensuite des ouvrages plus importants que d'autres. Cette démarche d'axes est importante pour ne pas **déresponsabiliser certains propriétaires d'ouvrages**.

M. Abdallah signale que FISH-PASS / SCIMABIO Interface préciseront dans le livrable final la définition correspondant aux ouvrages qui seront d'intérêt majeur, sachant que la carte présentée évoluera donc sensiblement pour mieux coller aux attentes exposées par le COPIL.

Le COPIL valide le déclenchement d'une tranche optionnelle au marché pour la saisie GeOBS des 95 ouvrages identifiés par FISH-PASS. M. Sirot précise que l'objectif est bien de permettre au bureau d'étude de pouvoir travailler, au plus vite, sur une base de données « ouvrages » la plus complète et la plus à jour possible. Parallèlement, FISH-PASS se charge de relancer les syndicats pour lesquels des données restent manquantes ou méritent d'être complétées/affinées.

M. Davitoglu précise, pour la Seudre, que les **données transmises sont très partielles** aujourd'hui car elles ne concernent que le **linéaire en Liste 2**. Tout l'amont en Liste 1, tous les affluents et les très nombreux ouvrages dans la partie estuarienne / marais salés (proches de 1 000) ne seront donc pas dans la base « ouvrages » de l'étude. M. Abdallah demande si c'est une volonté du Syndicat de la Seudre de combler cette lacune de connaissance sur ces ouvrages dans un avenir proche. M. Davitoglu répond que les ouvrages transmis à FISH-PASS sont ceux sur lesquels ils disposent d'une connaissance complète des caractéristiques et du contexte. Sur l'ensemble des autres, ils ne disposent que de coordonnées GPS, donc pas suffisant à ce stade pour envisager une saisie sous ROE.

Mme Tallerie s'étonne que seuls 2 ouvrages sont identifiés pour le SYMBA dans la liste des ouvrages à saisir sous GeOBS, alors que dans les échanges avec FISH-PASS, il avait été évoqué sensiblement davantage, au moins une trentaine avec ICE réalisés. M. Sirot indique que le bureau d'études **reviendra rapidement vers le Syndicat pour faire le point sur les ouvrages manquants**. Mme Berthier demande si le SYMBA a envisagé de réaliser la saisie des ICE sous l'application dédiée ? Le SYMBA n'a pas à ce jour été formé pour la saisie ICE, de ce fait elle n'a pas accès à l'application. Mme Berthier indique qu'elle peut tout à fait **proposer des formations**.

4/ Les marais

M. Abdallah demande si les données récoltées et les échanges réalisés permettent d'avoir une bonne vision de la **prise en compte des enjeux « Anguille » dans la gestion hydraulique des marais** ? M. Dufouil indique que les acteurs interrogés sont sensibilisés à cette problématique mais qu'ils ont aussi évoqué la nécessité, sans doute, de réaliser une étude piscicole dédiée pour identifier plus précisément les enjeux. Mme Berthier fait 2 remarques :

1/ il est important de souligner que la gestion ne doit pas être orientée vers 1 espèce en particulier mais **mettre en place une gestion intégrée globale** (vision écosystémique), qui ne soit pas influencée par tel expert de telle ou telle espèce.

2/ A propos de la **complétude des informations dans le ROE**. Est-il prévu de compléter le ROE dans le cadre de cette étude ? Sur la partie Nord des marais de Rochefort, le travail de saisie a déjà été réalisé dans le cadre d'une collaboration FMA/OFB.

M. Dufouil répond que ce n'est **actuellement pas prévu pour les ouvrages en marais**. M. Sirot confirme que ça n'a pas été ciblé dans le CCTP. La 1^{ère} étape importante est déjà de bien identifier combien il y en aurait à saisir. M. Sirot interroge ensuite Mme Nicou concernant le risque d'acquisition fragmentée de la connaissance du fait de la diversité des études en cours sur le territoire Charente aval. En particulier M. Sirot s'interroge sur la manière dont va être **intégré la problématique Anguille dans les différents diagnostics des PPG** ? Également, a-t-il été prévu, sur chacun des territoires, d'identifier les ouvrages et de **procéder à la saisie ROE** ? Mme Nicou répond que c'est effectivement prévu pour certains marais, d'autres données ouvrages ont déjà été rentrées par l'UNIMA et dans tous les cas, toutes les informations ont été transmises à FISH-PASS (fiches ouvrages avec coordonnées GPS, propriétés, qualification en termes de continuité). M. Sirot souhaite que **FISH-PASS prenne bien soin de se rapprocher du SMCA** pour être sûr que rien n'est oublié en termes d'ouvrages connus / à saisir.

M. Robin indique que sur certains territoires comme les **marais de Rochefort Nord**, on dispose de beaucoup de données et connaissances fondamentales, notamment *via* les travaux pilotés par Christian Rigaud (INRAe Bordeaux) et Pierre Sagnes (pôle écohydraulique OFB à Toulouse). Beaucoup de données existent (ouvrages, hydrauliques) **mais il n'y a pas de mise en forme et de traitement commun**, tout reste donc à initier dans cette perspective.

Mme Berthier précise qu'il n'y a plus aujourd'hui possibilité de réaliser des transferts directs entre des bases tierces et le ROE car cela provoquait trop d'erreurs à gérer lors de l'harmonisation. Elle indique que la saisie ROE des ouvrages, au nombre de 86, sur les marais de Rochefort a été réalisée dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) encadré par l'OFB et le FMA (Forum des Marais Atlantiques). Elle va se renseigner pour **connaître les possibilités/opportunités de mettre en place un nouveau CDD** pour procéder à la saisie des nouveaux ouvrages identifiés en 2021. Mme Postic-Puifif demande à Mme Berthier s'il était possible de récupérer les ouvrages saisis dans le ROE dans le cadre de ce CDD ? **Mme Berthier transmettra la liste à l'EPTB**.

Pour cette stratégie « marais », M. Sirot indique que **l'EPTB reviendra vers le FMA, M. Robin et l'OFB**.

5/ Questions diverses

Mme Fonteny souhaite savoir de **quelle(s) façon(s) sera traitée la question du fonctionnement hydraulique global des ouvrages** en lien avec la problématique d'optimisation des passes à poissons ? Est-ce que le bureau d'études réalisera des préconisations dans son livrable ? Est-ce que l'EPTB portera une étude dédiée ? Est-ce qu'on a des **REX sur d'autres bassins** et à quel coût ? Même question pour la **restauration des habitats**.

M. Abdallah répond que SCIMABIO livrera son expertise et sa vision dans le cadre de l'étude puis l'EPTB déterminera la façon dont elle souhaitera s'emparer du sujet.

Les REX SCIMABIO montrent 2 manières de travailler : 1/ rédaction d'un cahier des charges avec **expertise empirique basée sur les connaissances locales** en termes de gestion des ouvrages / présence des migrateurs ou 2/ **modélisation** du fonctionnement de l'ouvrage à différents débits pour aider à guider sur les modalités de gestion optimales. Si l'approche empirique est privilégiée, il est possible qu'elle soit portée/réalisée par l'EPTB/CMCS puis partagée avec le Département. Si c'est la modélisation qui est privilégiée, il faudra plutôt envisager une prestation avec un BE externe, avec confrontation des enjeux de gestion des ouvrages et enjeux biologiques, puis discussions à l'échelle locale.

Mme Berthier rappelle que **c'est bien l'arrêté préfectoral qui cadre cette gestion**, comme c'est le cas à Saint-Savinien. La modélisation de l'ouvrage a été faite et validée par OFB. Le cahier des charges de fonctionnement de l'ouvrage n'est peut-être pas assez précis aujourd'hui, une concertation est encore nécessaire.

C'est donc la DDT qui doit être à la manœuvre sur ce point dans l'optique de modifier les arrêtés liés à la gestion des ouvrages. Bien cadrer ce qu'on juge dysfonctionnel et ce qu'on souhaite améliorer (gestion globale de l'ouvrage, ou dimensionnement intrinsèque de la passe à poissons). Il faut aujourd'hui solliciter les parties prenantes, se mettre autour de la table pour engager la réflexion.

Planning-Calendrier

Finalisation du livrable en version 1 = fin novembre 2020. Livrable version finale attendu pour fin d'année, début 2021.

Prochain COPIL (de restitution) à caler début 2021 (doodle lancé par l'EPTB).